

## Commune de VILLATE

Par arrêté n° 2022-03 en date du 10 Janvier 2022

Le Maire de VILLATE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet,

Monsieur Michel AZIMONT a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif ;

L'enquête se déroulera à la mairie de VILLATE du 31 janvier 2022 à 9 heures au 02 mars 2022 à 17 heures.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Villate. Les jours suivants :

- **lundi 31 janvier de 9 heures à 12 heures ,**
- **le mercredi 16 février 2022 de 14 heures à 17 heures**
- **et le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 de 14 heures à 17 heures.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier de révision du PLU soumis à enquête publique durant toute la durée de l'enquête :

- en format papier sur le lieu de l'enquête publique, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie soit : **Du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h**
- sur le site internet suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr>**
- sur un poste informatique(s) mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête disponible en Mairie,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de VILLATE, Place Saint Blaise 31860 Villate,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : : **enquete-publique-2879@registre-dematerialise.fr**
- sur le registre dématérialisé sur le site suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr>**

Les observations et propositions éventuelles du public consignées sur le registre papier, ainsi que celles transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet de la commune **<https://mairie-villate.fr>** et à la mairie de Villate aux jours et heures habituels d'ouverture. Cette mise à disposition durera une année à compter de la date de clôture par le commissaire enquêteur de l'enquête publique;

A l'issue de l'enquête publique, la révision du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal.